

n°60

Le

Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

JUILLET 2014

> MAIRIE

“nouveau mandat, nouvelle formule
pour votre revue,”

P.3///

> Des Buisserans "de cœur" **P.2///** > Editorial **P.3///** > Conseil municipal / Comité consultatif jeunesse **P.4///**
> SABRE **P.5///** > Devoir de Mémoires / SIEEM **P.6///** > Z.A.E. / C.C.A.S. **P.7///** > Foire des Bourgeons
2014 **P.8///** > Mai / Avis de recherche **P.9///** > Nouvelle tondeuse / Fête des mères **P.10///** > Je protège mon
environnement et toi ? **P.11///** > Budget 2014 **P.12///** > Les Abeilles domestiques **P.14///** > Focus sur le Flavescence dorée **P.15///**
> U.I.C.G. **P.16///** > La Grange du Boissieu / Associations **P.17///** > Informations **P.20///**





Des Buisserans « de cœur », une famille d'accueil !

Lorsque les parents ont des difficultés à assurer leur éducation, soit à la suite d'une décision de justice pour carences éducatives graves ou mauvais traitement, les enfants que l'on appelait autrefois de la DDAS, sont désormais placés sous la responsabilité du Conseil Général.

Celui-ci a déjà recruté, depuis 2013, quelques 150 familles pour accueillir ces enfants et en recherche encore 150 autres d'ici à 2015.

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré à leur domicile dans notre village Béatrice, Johnny et l'enfant dont ils s'occupent. Béatrice et Johnny déjà parents de Morgane et Sullivan avaient depuis longtemps l'envie de partager à nouveau leur amour. C'est à la suite de vacances passées à côté d'un couple adoptant que le désir s'est accru. Le déclic se fait, et, dès leur retour en août 2013 Béatrice contacte le conseil général et monte le dossier afin de devenir assistante familiale.

Toute la famille est alors mise à contribu-

tion, l'adhésion de chacun est nécessaire. Ils participent à des (tests) réunions, puis à des entretiens avec une puéricultrice et la responsable accueil familial du territoire qu'ils reçoivent également à leur domicile, ils sont aussi reçus par une psychologue du conseil général puis, après 4 mois, Béatrice est sélectionnée et fait une première formation de 60 heures avant l'arrivée de leur premier enfant début mars.

Le lien entre la famille d'accueil s'est fait très rapidement et nous avons pu constater pourquoi les enfants parlent des parents accueillants en les appelant papa et maman de « cœur ». L'enfant au début très passif et observateur devient en trois mois dynamique et curieux.

Béatrice et Johnny se sont engagés pour une période de deux ans qui peut être reconductible jusqu'au 21ème anniversaire de l'enfant. En voyant le lien qui les unit déjà, nous ne pouvons nous empêcher de leur poser la question : « Comment vivrez-vous son départ si un jour il doit repartir ? »

« Notre travail, c'est penser au bien-être de l'enfant avant tout. S'il repart, ce ne sera que pour être mieux encore » nous répond Johnny.

En repartant de leur domicile, l'émotion est au rendez-vous, il est clair que les contraintes sont réelles mais ils ont complètement intégré cet enfant dans leur vie, « les vacances c'est avec lui ou rien ! » déclare Johnny, et on sent qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient depuis longtemps.

Par ce témoignage, nous tenions à féliciter la famille Rose de son engagement pour les enfants en difficultés et surtout nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant la profession d'assistant familial sur le site du conseil général (www.isere.fr), ou sur notre territoire, auprès de Christine Lux, responsable accueil familial, au **04 56 58 16 00**///

Chers Buisserans !



/// Voici déjà trois mois d'écoulés depuis la parution de notre première BUIS-SIERE.com. Ce premier BUISSERAN évolue dans sa présentation et cherche à tisser de nouveaux liens avec vous.

La vie communale se poursuit sans heurts. Nous avons repris les dossiers en instance et également demandé aux Entreprises et au Conseil général de revoir la finition des travaux de voirie. Ainsi le bas côté de la rue Château Dauphin a été remblayé depuis la rue de la Boissonnée jusqu'à la salle des fêtes. Ce qui permet un déplacement pédestre en sécurité. En face de l'école, le passage piéton a été également réaménagé.

- Des marquages au sol vont améliorer la signalisation et sécuriser les modes de déplacements.
- La route du Boissieu qui est fermée depuis de longs mois en raison de son affaissement sur le plateau, va être remise en état. Elle fait l'objet d'une demande urgente de subvention auprès du Conseil Général.
- Le plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit après une stagnation de plusieurs mois. Il devrait se concrétiser fin du premier trimestre 2015 après une réunion publique.

“ Ce premier Buisseran évolue ... ”

- Le plan communal de sauvegarde (PCS) est affiné et mis à jour afin de pouvoir réaliser un exercice grandeur nature avant sa validation par les services de l'Etat.
- L'Etat nous impose la dématérialisation de la chaine comptable et financière. Celle-ci doit être effective avant le premier Janvier 2015.

Cette réorganisation est complexe en raison de sa modernité et la sécurité des échanges électroniques de documents financiers entre notre collectivité et la trésorerie. Elle est une surcharge de travail et engendre également des frais de logiciel, scanner et de nouveaux moyens d'archivage.

A terme elle remplacera la masse des documents papiers par des fichiers numériques. Elle permettra des économies de papiers, d'impression, de stockage et de transport.

J'espère que ce BUISSERAN vous apportera de nombreuses informations sur la vie de notre village.

A vous qui partez sous d'autres horizons afin de profiter au mieux de ces belles journées d'été ;
A vous qui restez dans notre magnifique région et allez découvrir ou redécouvrir des sites fabuleux ;
Je vous souhaite de bonnes vacances.

/// André Maitre
Maire de La Buisnière

no 60



Magazine municipal
N°60 - juillet 2014

- /// Directeur de la publication : André Maitre
- /// Directeur de la communication : Christelle Carron
- /// Conception : Print & Design (06 79 88 91 91)
- /// Réalisation : Print & Design
- /// Impression : CEWE best in print
- /// 300 exemplaires
- /// Dépôt légal : 03 août 1994

> SOMMAIRE

- 2 > Des Buisserans "de cœur " ///8
- 3 > Editorial
- 4 > Conseil Municipal / Comité consultatif jeunesse
- 5 > SABRE
- 6 > Devoir de Mémoires / SIEM ///9
- 7 > Z.A.E. / C.C.A.S.
- 8 > Foire des Bourgeois 2014
- 9 > 8 Mai / Avis de recherche
- 10 > Nouvelle tondeuse / Fête des mères
- 11 > Je protège mon environnement et toi ?
- 12 > BUDGET 2014 ///19
- 14 > Les Abeilles domestiques
- 15 > Focus sur la Flavescence dorée
- 16 > U.I.C.G.
- 17 > La Grange du Boissieu / Associations
- 20 > Informations diverses



Mairie

Que se passe-t-il aux réunions des conseils municipaux ?

Cela fait 4 mois que la nouvelle équipe municipale est en place et déjà beaucoup de réunions se sont déroulées à la mairie. Le conseil municipal est l'organe délibérant qui rythme les travaux de la collectivité. C'est en son sein que seront prises les délibérations municipales majeures concernant les affaires de la commune. Chaque élu a en charge plusieurs commissions qui permettent de faire avancer ces travaux : urbanisme, voirie, budget, fête et cérémonies, CCAS, comité consultatif jeunesse...



Attention : le texte qui suit n'est pas criblé de fautes mais est le fruit de jeu de mots à partir des noms de tous les conseillers communaux. Soyez attentif :

Dès le début de la séance, un secrétaire est désigné. A ce poste, tous les élus auront leur temps de gloire... Ensuite, notre **MAITRE**¹ de séance, André, nous liste l'éphéméride (dates importantes à retenir... ou pas). **GRAND**² moment de sérieux, **CARRON**³ note de notre **BLANCHEMAIN**⁴ ces réunions. Puis sont discutés les différents sujets

inscrits à l'ordre du jour, **BORDET**⁵ par notre maire. **MAUSSADE**⁶ peut être le temps à l'extérieur, dynamique et joyeuse est cette équipe. Les **CERNESSONT**⁷ apparentes sur les visages **CARRAROU**⁸ inexistantes sont les sujets ne provoquant pas de réactions et les conseils sont très longs. Mais notre maire, tel un berger **PICARD**⁹, nous rappelle à l'ordre. D'un ton **DEDIEU**¹⁰, le maire continue en **PEROTTORITAIRE**¹¹. Le duo **CHARLET**¹²-**CHAPUIS**¹³, toujours côtes à côtes, ont le mot de la fin et **CLAMECY**¹⁴ l'on se rendait au **BARD**¹⁵ pour finir cette soirée autour d'un bon gâteau et de jus de fruits.

VOICI LE TEXTE EN DÉCODÉ :

Ensuite, notre **maître** de séance, André, nous liste l'éphéméride (dates importantes à retenir... ou pas). **Grand** moment de sérieux, **car on** note de notre **blanche main** ces réunions. Puis sont discutés les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, **bordés** par notre maire. **Maussade** peut être le temps à l'extérieur, dynamique et joyeuse est cette équipe. Les **Cernes sont** apparentes sur les visages **car rare ou** inexistantes sont les sujets ne provoquant pas de réactions et les conseils sont très longs. Mais notre maire, tel un berger **picard**, nous rappelle à l'ordre. D'un ton **de dieu**, le maire continue en **père autoritaire**. Le duo **CHARLET-CHAPUIS**, toujours côtes à côtes, ont le mot de la fin et **clame si** l'on se rendait au **bar** pour finir cette soirée autour d'un bon gâteau et de jus de fruits. ///



Le comité consultatif jeunesse

Un bilan très positif avant des vacances bien méritées...

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, les vacances d'été sont très proches. Nos jeunes du CCJ vont pouvoir enfin prendre quelques jours de repos et profiter du soleil de l'été, qu'ils auront largement mérité tant leur investissement en 2014 aura été important.

Ces derniers mois auront été consacrés en particulier à la préparation du passage du Père Noël 2013, à leur participation aux vœux du maire en début d'année, à la troisième présentation à la population du puzzle des quartiers et surtout à leur participation très active à l'organisation de la foire des Bourgeois.

Déjà quatre ans que le comité consultatif Jeunesse de notre commune fonctionne avec des réalisations qui ont changé la physionomie de la commune pour les années à venir (réaménagement du terrain de football, remplacement des panneaux d'affichage libre, réalisation d'un puzzle géant des quartiers du village, etc...). Des mois où les deux équipes qui se sont succédées, ont travaillé d'arrache pied pour mener à bien des projets personnels, originaux et qui étonnent encore aujourd'hui par leur maturité.

Les plus belles aventures ont une fin et cette équipe rendra officiellement son tablier au mois de septembre 2014, comme les élus du premier mandat l'avaient fait avec de grands regrets en septembre 2012. A cette date de nouvelles élections se dérouleront et désigneront une nouvelle équipe pour les deux ans à venir. Alors, vous, jeunes de la commune, des classes de CM2 à la troisième, qui avez des idées, qui voulez bouger avec et pour votre village, rejoignez cette équipe, venez réaliser vos rêves.

Merci à nos jeunes et excellentes vacances



Mairie

SABRE : un petit mot/maux pour une grande cause

Le Syndicat d'Assainissement du Breda est un projet qui a vu le jour voici 10 ans. C'est en novembre 2004 que la station d'épuration de Pontcharra commence à sortir de terre avec l'objectif d'assainir les eaux usées pour les rejeter dans l'Isère et ainsi éviter que notre rivière ne soit un égout. Grâce à un budget conséquent, le bâtiment en bois a su se confondre dans l'environnement et canaliser les odeurs qui ne gênent nullement les sociétés alentours.

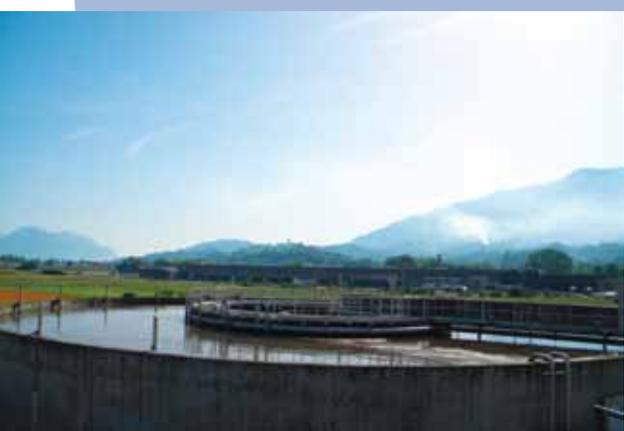
Le réseau d'assainissement collectif, avec ses 55 kilomètres de réseau, permet d'évacuer les eaux usées des particuliers vers la station d'épuration. Le réseau est constitué d'un système de canalisations en ciment, béton, fonte ou pvc (dites aussi collecteurs). Les évacuations d'eaux usées des habitants sont raccordées à ce réseau de canalisations.

17 communes sont reliées à cette station : 7 en Isère, soit 2/3 en équivalent habitants, et 10 en Savoie, soit 1/3 en équivalent habitant. Les communes les plus éloignées de cette station sont le Collet d'Allevard pour notre département et Presles pour la Savoie. Grâce à 22 pompes de relevage dans toutes les communes, 3000 m³ par jour en moyenne d'eaux usées arrivent dans la station, soit

l'équivalent de 16 000 personnes. La station pourrait traiter les eaux usées de 28 000 personnes, ce qui laisse de la marge si la population se densifiait. La technologie et la performance de nos appareils ménagers permet également d'économiser cette eau.

A ce jour, 50 à 60% des personnes dans les communes sont raccordées à l'assainissement et il reste encore 50% d'erreur de branchement (raccordement des eaux pluviales sur les eaux usées et vice-versa).

Le nom de cette station, **RECYCLO**, a été choisi par les enfants. Un chemin pédagogique est prévu pour les écoles et nous ne pouvons qu'inciter tous les élèves à demander à visiter ce site car c'est par eux que nous réveillerons les consciences.///



Devoir de mémoires

En prévision de la manifestation du centenaire 14-18, qui se déroulera en novembre 2014, au Fort Barraux, nous sommes à la recherche d'objets, de vêtements, de matériels, de cartes postales, de lettres, etc... concernant la période 1914-1918.

Si vous avez dans vos archives ou greniers de tels objets, merci de bien vouloir contacter.

Corinne Clamecy tél : 06.68.39.91.87
André Maitre tél : 04.76.13.43.82



Intercommunalité

S.I.E.E.M (Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelle)

Les membres du SIEEM lors du passage de la réforme des rythmes scolaires avaient décidé de reporter son application à la rentrée 2014. Récemment un décret a apporté quelques souplesses pour les petites communes notamment en milieu rural.

C'est dans cet esprit que les horaires initialement retenus ont été revus afin de faciliter leur application. Il a donc été adopté en accord avec les enseignants et les parents d'élèves la mise en place de :

- deux fois 1h30 pour les écoles de La Buissière et Sainte Marie d'Alloix
- une demi-journée pour l'école maternelle de La Flachère.

Avec ces nouveaux aménagements, comme nous l'impose la réforme, nous avons les 5 matinées obligatoires, l'allègement venant se positionner en fin de journée.

Pour la demi-journée du mercredi, la garderie du matin est assurée, il n'est pas prévu de garderie à la sortie des cours, ni de cantine. Les parents devront récupérer les enfants ou ceux-ci devront prendre le car scolaire de ramassage (retour sur les communes ou centre de loisirs de Saint Maximin)

La répartition des NAP (nouvelles activités périscolaires) sera la suivante :

- La Buissière : les mardis et vendredis de 15 à 16h30 (ce qui préserve les activités traditionnelles telles que le ski et la piscine, ou autre)
- Ste Marie d'Alloix : les lundis et jeudis de 15 à 16h30
- La Flachère : les jeudis après-midi.

Les NAP auront lieu par période de 6 à 8 semaines entre chaque vacances scolaires.

Une participation des familles sera demandée :

- une adhésion annuelle de 15 euros par famille
- une participation de 10 euros par enfant par période, en cas de fratrie 8 euros pour le deuxième et 6 euros pour le troisième enfant.

(dans le cas de difficultés financières, prendre contact avec les mairies respectives).

Nous rappelons que les NAP ne sont pas obligatoires.

Les familles ont le choix ou non d'inscrire leurs enfants. Tout enfant non inscrit ne pourra rester dans les locaux scolaires et devra être récupéré par les parents ou nourrice, aucune garderie n'étant prévue pour cette tranche horaire. Après les NAP, les enfants quitteront les locaux scolaires à 16h30 pour rentrer chez eux suivant le mode de transport habituel et/ou intégrer la garderie périscolaire.

Le personnel actuel du SIEEM (ATSEM et personnel encadrant la cantine) a accepté d'assurer les NAP, deux recrutements sont en cours, des formations BAFA sont programmées. Nous ferons le nécessaire pour assurer des activités variées et de qualité.

L'adhésion et les inscriptions seront à faire au SIEEM en Août en même temps que les inscriptions cantine.

Nous nous permettons de préciser que l'année scolaire 2014/2015 sera pour le SIEEM une année test et qu'ensuite fort d'une expérience nous ne pourrons qu'améliorer la prestation.

Les Membres du SIEEM

Etat civil

Carnet blanc

Alexis DROUIN & Amandine PONDELEK le 22.02.2014

Carnet bleu

Tristan PASQUIER le 16.02.2014

Sofia DUTTO le 19.03.2014

Elise ORLANDIE le 30.03.2014

Chloé ALBERGANTI le 4.06.2014

Décès

Mme Gabrielle AGUETTAZ épouse MEURIER décédée le 15.01.2014

M. Martial MASSON décédé le 04.04.2014

M. Henri HEBERT décédé le 26.05.2014



Mairie

Des nouvelles de la Z.A.E

Le projet de Zone d'Activités Economiques, lancé par le précédent mandat, se concrétise.

La communauté de commune du Grésivaudan gère déjà plusieurs zones d'activités intercommunales, dont 4 friches industrielles. Elle a la charge de l'aménagement et de la construction de la zone d'activité de la Buisnière.

La vallée du Grésivaudan est une voie propice aux échanges économiques. La ZAE de la Buisnière est idéale-

ment située : à mi-chemin entre Grenoble et Chambéry, elle bénéficie également de la proximité de la gare de Pontcharra et, de part sa situation de la sortie d'autoroute du péage de la Gâche.

Elle s'étend sur 12 hectares, dont 7 hectares de surface disponible divisés actuellement en 17 lots.

Si le calendrier prévisionnel est respecté, elle devrait être livrée pour la fin de cette année. ///



Mairie

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS œuvre pour rendre la vie plus agréable au sein de la commune, il a deux fonctions principales :

A- Une mission d'aide aux familles, accomplie par une commission composée de 7 membres qui siègent au conseil du CCAS

- 4 élus municipaux dont un président (André Maitre, Christelle Carron, Carmen Grand, Nathalie Bordet)

- 3 extra-communaux (Hélène Maitre, Françoise Courrier, Andrée Chorier)

B- une mission d'Animation auprès des buisserans

- organisation de la fête des mères
- organisation du repas des « anciens » à partir de 65 ans
- préparation, confection et distribution des colis des anciens

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 23 avril 2014 et décide à l'unanimité de renouveler l'aide accordée aux familles de la commune pour les activités sportives ou culturelles des enfants scolarisés en école élémentaire ou maternelle.

Il maintient le montant de l'aide à 35 euros par enfant pour l'année 2014 (une seule aide sera délivrée par enfant quelque soit le nombre d'activités pratiquées et sans tenir compte des conditions de ressources des familles.) Demande à déposer avant le 31 octobre en mairie.

Il maintient également l'aide accordée aux familles pour la halte garderie sur présentation des factures acquittées. Le montant de l'aide est de 0.50 euros de l'heure avec un maximum de 20h/mois/enfant.

Le CCAS est le maillon de proximité entre les personnes qui font une demande d'aide sociale légale (APA allocation personnalisée d'autonomie, ADPA allocation départementale personnalisée d'autonomie) et les intervenants sociaux pour la constitution d'un dossier.

Pour les actions à votre domicile, les soins infirmiers sont pris en charge par la sécurité sociale et mutuelle.

Pour l'aide au quotidien(aide à domicile) les aides sont étudiées au cas par cas selon une tarification, de ce fait une partie financière peut rester à votre charge.

Pour toutes prises de rendez-vous avec le CCAS contacter le secrétariat de mairie les personnes seront reçues en toute discrétion.



Mairie

Foire des bourgeons 2014 : L'envers du décor

/// Dimanche 27 avril 2014 : le temps est grisâtre mais la pluie n'est pas au rendez-vous et c'est tant mieux, contrairement aux Oracles de mauvais augure qui n'avaient cessé jusqu'au samedi de nous certifier le contraire.

Mais que se passe-t-il avant cette journée d'animation dans notre village ? Comment en arrive-t-on à mettre en place une telle organisation ? Qui y participe ? Je vous propose dans les lignes qui suivent de vous présenter l'envers du décor.

Tout commence dès le mois de juin, date à laquelle un bilan de la foire précédente est établi par l'équipe organisatrice, constituée de membres du conseil municipal et de bénévoles.

Les grandes lignes de la foire à venir sont définies et le responsable demande à ses membres de se retrouver au mois de septembre, en proposant à chacun d'entre eux de profiter des beaux jours pour se balader dans les animations qu'ils croiseraient pendant leurs vacances pour noter

toutes les idées qui pourraient nous aider à améliorer notre foire.

Au retour des vacances débute les prises de contact avec les exposants (artisans, bio, agriculteurs...) qui sont la base et la raison d'être de notre foire. C'est en fonction de leur participation que nous imaginons l'étape qui suit, l'aménagement général de la foire.

D'autres acteurs sont ensuite contactés, la communauté de commune du Grésivaudan pour la gestion des chapiteaux, la ville de Pontcharra pour le prêt de tables et de chaises et d'autres communes éventuelles en fonction de nos besoins spécifiques. Nous faisons fonctionner à plein régime le principe de «Communautés de communes».

En parallèle, le comité consultatif jeunesse, membre actif dans le dispositif de la foire, avait en charge cette année, à la demande du responsable de la foire précédente, M. Pierre Roumégoux, la réalisation des panneaux qui annonçaient la foire des bour-

Bénévoles de tout âge, de tout le village, de toute contrée,

Encore cette année vous avez su vous dépasser,

Ne rechantant jamais aux tâches attribuées,

Energiquement vous nous avez aidés sans compter,

Vous avez répondu présent encore cette année,

Organisant nos plannings grâce à votre présence,

Le bénévole est une personne d'importance,

Et c'est naturellement que nous vous rendons hommage, Sans vous notre foire n'aurait pas tant d'apange...



geons et qui fleurissaient le bord des routes de notre département.

Dès janvier, c'est le moment de s'occuper des problèmes plus terre à terre. Réaliser le plan d'aménagement de la foire et surtout organiser les bénévoles qui, comme chaque année, nous font l'honneur de nous donner de leur temps.

Arrive alors le dimanche fatidique et la journée est lancée. Il ne nous reste «plus» qu'à gérer les problèmes qui nous arrivent en masse !!!

Nous remercions toutes ces personnes qui font que cette foire est un plaisir chaque année et qui permettent une animation de qualité dans le village.

Nous tenons également à nous excuser auprès des bénévoles qui n'ont pu bénéficier d'un repas chaud ce jour là mais, victimes de notre succès, la carte du jour proposée a rempli la salle très rapidement. Une soirée sera proposée pour toutes ces personnes et, ce soir là, rien ne manquera...///

L'équipe municipale





Mairie

Cérémonie du 8 mai

Le jeudi 8 mai 2014 s'est déroulée la traditionnelle commémoration du 8 mai 1945. La cérémonie de cette année avait une saveur particulière. Elle représentait, pour la nouvelle équipe municipale, sa première représentation officielle. Comme un signe du destin, celle-ci s'est déroulée sous un temps clément ce qui est paradoxalement rarement le cas. Et une participation très importante de la population qui elle, n'est jamais une surprise tant chaque année elle se répète. En effet, beaucoup de Buisserans s'étaient déplacés pour l'occasion. Toutes les générations étaient représentées, les plus jeunes ayant 3 ans, les plus anciens toujours aussi alertes.

André MAITRE et Laëtitia PEROTTO ont lu chacun un texte en mémoire de nos morts, suivis du dépôt de gerbes par les différentes associations et la mairie.

A l'issue, les portes de la mairie étaient ouvertes pour offrir le verre à tous les participants.

Le repas traditionnel de l'amitié a eu lieu au restaurant Le Vauban à Barraux en présence des différentes associations.



Avis de recherche à La Buissière !

Trottinette Freestyle recherche son propriétaire.

Trottinette ne cesse de répéter : « Il m'a abandonnée à la salle des fêtes... »

Je suis pourtant sa compagne de jeux, je le supporte, quotidiennement, je l'accompagne depuis des mois ! ».

Si le propriétaire souhaite renouer avec Trottinette, il lui suffit de venir se présenter à la mairie.



Mairie

Une nouvelle tondeuse

/// Après dix ans de bons et loyaux services, la tondeuse communale a rendu l'âme sans attendre les élections.

Elle a permis la négociation de notre premier achat auprès de deux fournisseurs mis en concurrence. Au vu des équipements proposés, une différence de 2500 euros a facilité le choix du fournisseur : Perret Motoculture de Saint-Maximin est resté notre interlocuteur.

Nous avons donc choisi du matériel professionnel et fonctionnel complémentaire.

Un mini tracteur 4x4 de marque ISEKI équipé d'une tondeuse ventrale, d'une lame à neige et d'une benne portée arrière pour un montant de 17 200 euros.

La livraison a eu lieu le jour de la foire et cet ensemble a été exposé au stand «PERRET MOTOCULTURE ».

La tonte a pu être reprise par Monsieur Christian Chaume qui doit se familiariser avec ce nouvel engin.

L'hiver prochain, en cas de chute de neige, les ruelles resteront accessibles aux usagers. ///



Mairie

Fête des Mères

/// 24 mai 2014 : cet après-midi j'étais la plus belle pour aller danser...

Colliers de nouilles, coffrets à bijoux en boîte de camembert, tasses avec la photo de maman, joli poème... Toutes les mamans connaissent ses cadeaux personnalisés, fabriqués et bricolés à l'école par leurs enfants et offerts par nos chères têtes blondes, brunes ou rousses le jour de la fête des mères. Mais samedi 24 mai, les mamans ont eu un cadeau tout aussi original.

Le CCAS a organisé la fête des mères avec l'appui de loisirs et sport qui a offert un spectacle de danses.

La salle des fêtes a été aménagée en véritable piste de danse, avec spots et décors qui nous rapprochaient des vacances d'été et nous parlaient de bronzage, de baignade...

Les mamans ont eu le plaisir et la joie de voir leur progéniture se trémousser sur la piste et faire la démonstration de leur talent, sous la houlette de Nathalie Rappin, toujours présente auprès de tous ces jeunes talents.

A l'issue de ce spectacle, le conseil municipal a offert un goûter et une collation afin d'étancher la soif de ces sportifs en herbes et de leurs parents. Jus de fruits et autres boissons sucrées pour les jeunes, marisette pour les adultes et une superbe rose pour toutes les mamans.

Nouveauté cette année, une équipe du CCAS s'est rendue au domicile des mamans qui ne pouvaient se déplacer pour des raisons de santé et leur a offert une rose.

Allez les papas, à l'heure où ce journal sortira, vous aurez, vous aussi, eu votre fête et, peut-être, une énième cravate...



Je protège mon environnement et toi ?

Traiter la pollution domestique peut se faire de deux manières différentes :

- par une unité de traitement spécifique, lorsque qu'il existe un réseau d'assainissement collectif en amont, qui permet le raccordement d'une habitation en limite de propriété ou par l'usage d'une servitude de passage. Le raccordement de l'habitation au réseau se fait alors par gravité ou relevage. Avant le raccordement, les fosses septiques ou toutes eaux existantes doivent être mises hors service. Pour 17 communes adhérentes au SABRE, il est réalisé par la station d'épuration Recycl'O, située à Pontcharra.
- par une installation d'assainissement non collectif (ANC) comportant des ouvrages de prétraitement puis une solution de traitement, favorisant chaque fois que cela est possible, le pouvoir épurateur des sols. Celui-ci est vérifié par une étude de filière (étude de sols perméabilité, hydrogéologie et proposition de traitement la plus adaptée). La carte de zonage de l'assainissement établie par la commune définit les zones d'assainissement non collectif et collectif. Tant qu'une habitation n'est pas raccordée sur un réseau collectif, même si elle est en zone d'assainissement collectif, elle est considérée en ANC et soumise au SPANC.

Dans les deux cas, les eaux pluviales doivent être séparées pour ne pas perturber le traitement.

Assainissement Non Collectif :

Les installations d'assainissement non collectif doivent être conformes aux arrêtés du 7 septembre 2009 et 7 mars 2012: il appartient aux communes de s'en assurer, Le Conseil municipal a délégué cette compétence au SABRE (syndicat d'Assainissement du Bréda) qui réalise les missions de ses communes adhérentes depuis 2006.

Son service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure les :

- contrôles de conception et d'exécution des travaux pour tous les ANC projetés: comprenant l'avis sur le projet et le contrôle de réalisation des travaux dès qu'un usager envisage des travaux sur son ANC, il doit solliciter le SPANC pour avis sur son projet. Cela lui permettra d'obtenir une conformité des travaux, fortement recommandée en cas de vente et imposée en cas de demande de permis de construire.
- contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement de tous les autres ANC. Le rapport de ce contrôle a une validité de 3 ans en cas de vente.
- état de l'ANC en cas de vente obligation depuis le 01/01/2011.

Leur entretien régulier évite les pollutions. Les fosses doivent être vidangées dès que la hauteur de boues atteint 50% de leurs volumes. Seuls les professionnels agréés peuvent remettre au propriétaire le bordereau de suivi des matières de vidange, attestant de leur traitement en station d'épuration, exigé par le SPANC.

De nombreuses solutions pour les mises aux normes :

Seule une étude spécifique peut définir l'ensemble des solutions adaptées à une habitation et son environnement particulier. De nombreuses filières d'assainissement ont été agréées par le Ministère de l'Ecologie avec des techniques et des coûts différents. Suivant le choix de technique, l'emprise au sol peut être très réduite...

Le SABRE a contrôlé plus de 750 installations, dont le quart doit être réhabilité dans un délai maximal de 4 ans, à compter du rapport car il présente un risque pour l'environnement.

Des aides financières peuvent être apportées:

Parmi celles-ci, la majorité peut bénéficier d'une aide de 3000 euros par logement, dans le cadre d'une opération de réhabilitation que le SABRE a engagé en partenariat avec l'Agence de l'Eau, mais ce dispositif devrait prendre fin en 2016. Jusqu'au 31/12/2015, les banques peuvent délivrer des écoprêts (à taux 0) sauf pour les micro-stations.

Enfin suivant les revenus du propriétaire, l'ANAH peut compléter ses aides.



N'hésitez pas à contacter le SABRE pour savoir si vous pouvez en bénéficier :

Contact: Nelly ROCCHI au 04.76.97.84.99

Courriel: breda.assainissement@wanadoo.fr

Site de l'assainissement non collectif: <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>



Mairie

Budget 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 avril dernier pour délibérer du Budget Primitif de notre commune qui avait été présenté le 22 avril à la Trésorerie du Touvet.

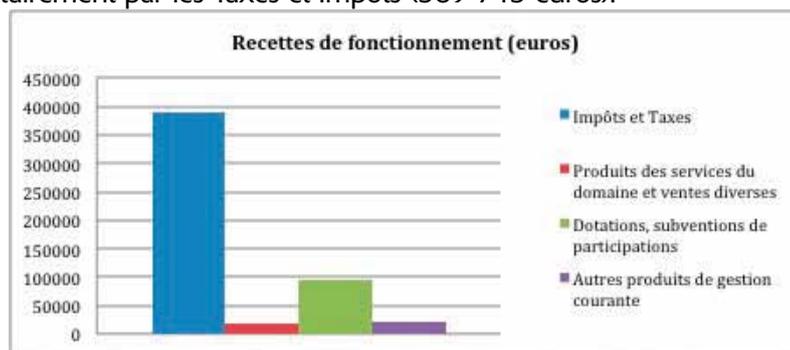
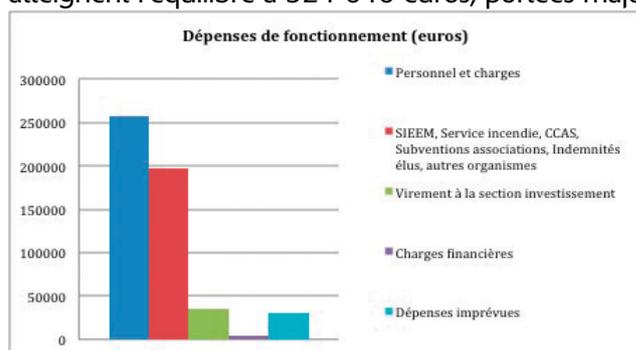
La Buisnière est une commune peu endettée avec un encours de 146 000 euros au 1er janvier 2013 soit 214 euros/habitant pour une moyenne des communes comparables à 596 euros/habitant (données du Ministère des Finances et des Comptes Publics - <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro>).

Les résultats de clôture de l'exercice précédent ont été présentés par le Trésorier du Touvet M. Michel ORSET en Conseil Municipal. Notre commune a dégagé sur cet exercice 2013 un excédent de fonctionnement de 117 715 euros qui seront versés à la section investissement.

Il est fait une distinction entre le budget de la Commune proprement dit et les comptes liés à l'Eau et à l'Assainissement.

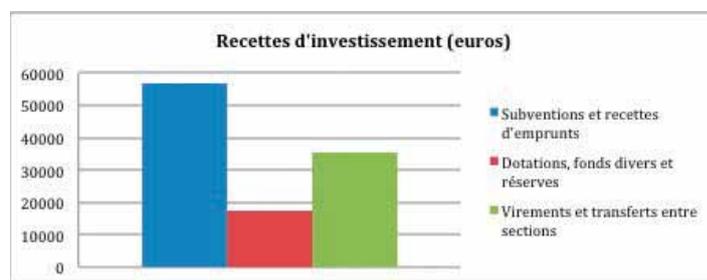
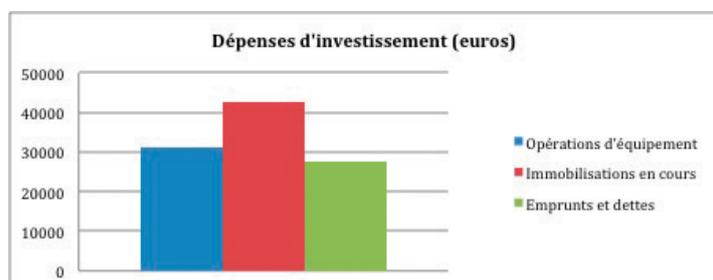
Dépenses et Recettes de fonctionnement de la Commune

Concernant les comptes de la Commune : les dépenses de fonctionnement atteignent un total de 524 646 euros, le principal poste de dépenses étant constitué par le personnel et les charges de personnel (257 762 euros). Une provision de 30 000 euros est portée au budget de fonctionnement à titre de dépenses imprévues. Les prévisions de recettes atteignent l'équilibre à 524 646 euros, portées majoritairement par les Taxes et Impôts (389 745 euros).



Dépenses et recettes d'investissement de la Commune

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses annuelles atteignent 101 446 euros auxquelles il faut ajouter 62 465 euros d'opérations d'équipement restant à réaliser.

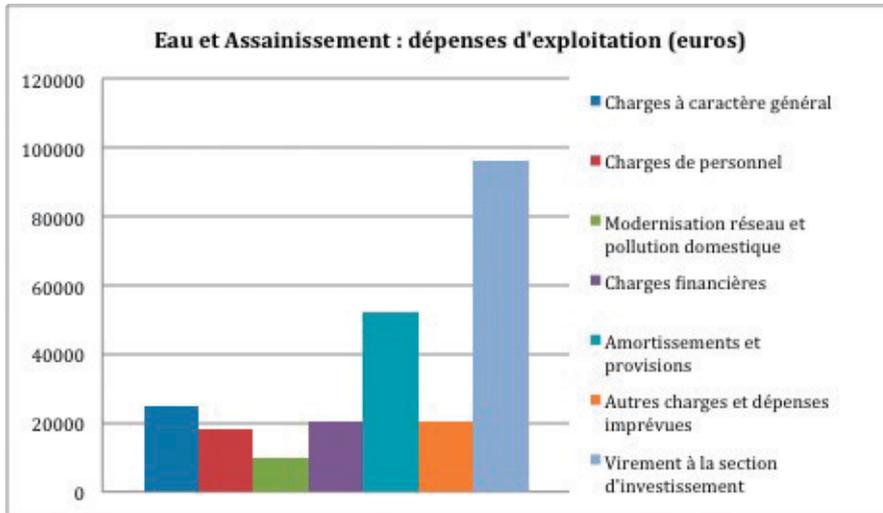


Les recettes d'investissement atteignent 109 565 euros auxquels il faut ajouter 117 715 euros d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 et 15 332 euros de subventions restant à réaliser.

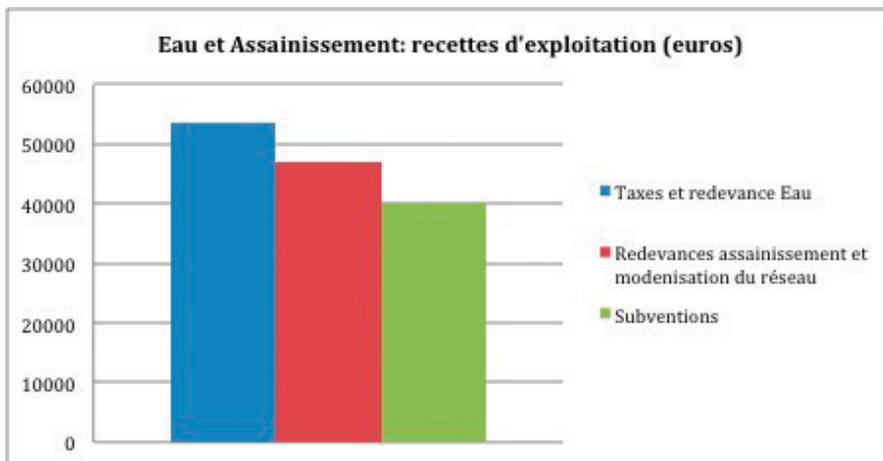
Le solde d'exécution de la section d'investissement atteint donc la somme de 78 701 euros.

Eau et Assainissement

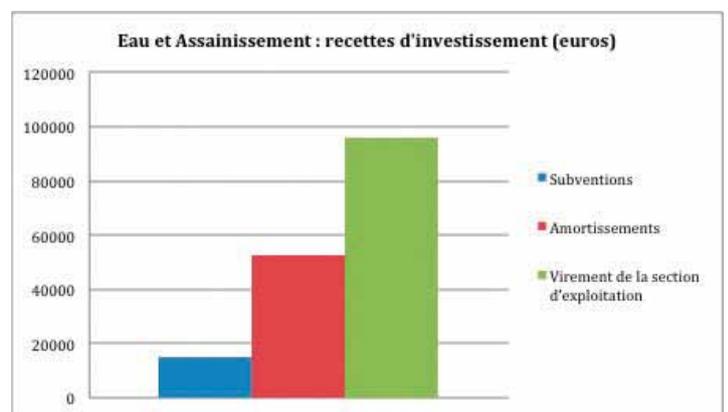
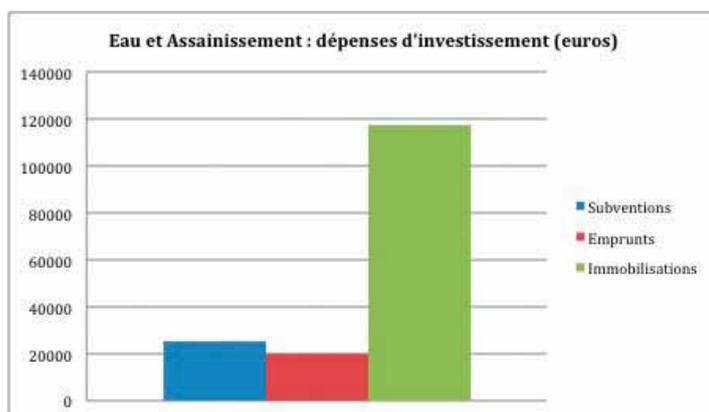
Concernant les comptes budgétaires de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'exploitation et d'investissement ont été arrêtées pour 2014 à 242 060 et 163 464 euros respectivement, en équilibre avec les recettes prévisionnelles.



Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont en lien avec les travaux d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable réalisés en 2013 : amortissement 52 379 euros et charges financières 20 354 euros ; 96 000 euros sont virés à la section d'investissement.



Il convient de noter que notre commune dispose directement des recettes d'exploitation liées à la perception des taxes et redevances d'eau et d'assainissement : vente d'eau et redevances 53 437 euros, redevance d'assainissement et modernisation du réseau 47 000 euros.



Ce budget 2014 a été voté par le conseil municipal et adopté à l'unanimité.



Mairie

Les abeilles domestiques

L'abeille joue un rôle fondamental dans le processus de pollinisation et sa disparition menace de nombreuses cultures et espèces végétales et par conséquent, les Hommes. Il existe un grand nombre d'insectes pollinisateurs comme les bourdons, papillons, ... mais seules les abeilles assurent la plus grande part de la pollinisation. Certains fruitiers comme le pommier et le cerisier dépendent à plus de 90% de la pollinisation par l'abeille Nous devons la protéger.

Chaque année, au printemps, nous pouvons être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques : installation entre fenêtres et volets, arrêt d'un essaim dans un arbre ...

Considérées à tort ou à raison comme un danger surtout lorsqu'il y a des enfants, les abeilles doivent rapidement être déplacées.

Jusqu'ici l'interlocuteur historique était la caserne des pompiers à travers la SDIS (Service

Départemental d'Incendie et de Secours) qui se retournait vers les apiculteurs afin de les charger de récupérer les essaims quand cela était possible. Toutefois, ce dispositif présentait des limites.

Ainsi, nous vous proposons un dispositif plus efficace et très simple pour résoudre ce qui pourrait être vu comme un problème tout en protégeant les abeilles : un numéro de téléphone unique pour une intervention rapide. Le régulateur de notre syndicat aura la charge de trouver un apiculteur local qui s'occupera de cette récupération.

Voici le numéro du régulateur chargé de notre commune M. R. Saint Pierre : **06 12 86 12 48**.

Mairie

Focus sur la Flavescence dorée

/// La flavescence dorée, ou jaunisse, est une maladie de la vigne à l'origine de pertes de récolte importantes, aux conséquences parfois irrémédiables pour la pérennité du vignoble.

L'agent responsable est un phytoplasme : il s'agit d'une petite bactérie qui se multiplie dans la vigne. Un traitement insecticide existe et consiste à s'attaquer à la cicadelle, insecte vecteur de cette bactérie. Si ce traitement se trouve inefficace, la dernière solution est l'arrachage des ceps et leur destruction par le feu.

Cette maladie grave de la vigne a été détectée pour la première fois

en Savoie à l'automne 2000 puis elle s'est étendue au département de l'Isère. Des campagnes de surveillance sont menées chaque année par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes, pour évaluer l'évolution de la flavescence dorée.

Suite aux résultats des prospections effectuées à l'automne 2013, la lutte obligatoire en 2014 contre les jaunisses de la vigne a été déclarée par arrêté préfectoral. Le périmètre de lutte obligatoire couvre 61 communes, 47 en Savoie et 14 en Isère, dont La Buissière.

Notre commune n'est pas fortement touchée, car le nombre de ceps contaminés et soumis à traitement est de 3.

Les communes viticoles sont bien évidemment les plus touchées. Ainsi, les communes de Les Marches

ou Chapareillan, par exemple, ont respectivement 4300 et 400 ceps soumis à traitement.

Afin de faire reculer cette maladie, il est nécessaire que la lutte soit collective.

A ce titre toutes les parcelles de vignes, y compris les treilles, situées sur le périmètre de lutte obligatoire doivent être traitées selon les modalités prescrites par l'arrêté préfectoral n°2014140-0039 du 20 mai 2014.

Pour les lecteurs à la recherche d'informations plus détaillées, les documents officiels de la Commission Flavescence dorée de la vigne Savoie-Isère sont accessibles sur le site internet de la DRAAF (<http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/commission-regionale-Savoie>)





L'U.I.C.G (Université Intercommunale du Grésivaudan)

« La connaissance à la portée de tous, près de chez soi en Grésivaudan »

/// Après quatre années de fonctionnement, qui ont été encouragées par l'adhésion d'un nombre croissant d'adhérents (192 en 2010, 530 en 2013) et la participation de plusieurs nouvelles communes et associations partenaires (de Domène jusqu'à La Rochette en passant par Alleverd et La Buisnière), l'U.I.C.G propose un nouveau programme pour 2014-2015.

L'U.I.C.G est, depuis ses débuts, au service du plus grand nombre d'habitants du Grésivaudan et tente de répondre à leurs aspirations de connaissances, dans les domaines les plus variés encadrés par des principes fondamentaux :

- délivrer les enseignements au **PLUS PRES** des lieux d'habitation, en utilisant les lieux d'accueil conviviaux des communes de la vallée.
- proposer des **FRAIS** d'inscription les plus **BAS** possible
- ouvrir les activités à **TOUS** les habitants du Grésivaudan, quels que soient leur niveau de connaissance initial et leur âge
- **PAS D'EXAMEN** d'entrée et de fin de cycle
- s'assurer de la **COMPETENCE** et du savoir-faire des intervenants
- **ECOUTER** l'avis des adhérents et des partenaires associatifs

Les précédents programmes ont abordé entre autres : les beautés de l'art, les pensées des philosophes, l'histoire de France et mondiale, les secrets des sciences physiques, les émotions de la musique, les richesses de la nature qui nous entoure ou encore la complexité de l'économie, de la justice. **La nouvelle version sera encore plus variée pour satisfaire la curiosité du plus grand nombre et s'adapter aux contraintes de chacun.**

Les jours sont répartis du lundi au samedi en fonction des cours et des lieux.

Les heures sont principalement de 18h30 à 20h, certains cours ont lieu l'après midi ou le samedi matin;

Les cycles sont généralement de 12 séances bimensuelles réparties de septembre à juin hors période scolaire

Il existe aussi des ateliers avec des cycles courts de 3 à 9 séances, à l'issue des cours, des sorties optionnelles sont organisées : connaissance des champignons, initiation à la dégustation et à l'œnologie, concevoir son jardin ...

Il est proposé également un cycle de 5 conférences qui se déroulent de octobre à avril, 20h30 au Lycée Horticole de Saint-Ismier.

Le cycle 2014-2015 abordera le thème des Technologies du numérique :

Le numérique : une chance pour l'avenir ?

La connaissance, la communication, l'éducation.

Quels seront la place et le rôle des hommes dans le monde numérique de demain ?

Les lieux de cours sont répartis dans de très nombreux villages du Grésivaudan dont des voisins très proches comme par exemple : Barraux : La France dans l'Europe (XV-XIIème siècle)

Le Touvet : L'Europe au début du XXème siècle ; Initiation à la dégustation et à l'œnologie

Pontcharra : Mystère et curiosité du magnétisme

Goncelin : Mise en pratique de la botanique

L'association BALADE AUTOUR DU LIVRE est partenaire de l'U.I.C.G pour La Buisnière.

Les cours proposés pour la rentrée 2014-2015 sont :

- Lundis - 18H30/20H à la Mairie de La Buisnière :

Histoire de l'art, L'art de Florence au temps des Médicis par Pierre Mollard

Le 1^{er} cours aura lieu le 29 septembre 2014

- Jeudis - 18H30/20H à la Mairie de La Buisnière :

Apprendre à identifier les champignons de notre région (1 à 2 sorties optionnelles d'une journée organisée en fin des cours) par Jean-Luc Fasciotto

Le 1^{er} cours aura lieu le 9 octobre 2014

TARIFS 2014-2015

Adhésion obligatoire à l'Association U.I.C.G : 20 euros

Les tarifs des cours varient de : 20 à 65 euros

Les tarifs des ateliers varient de : 30 à 60 euros

Abonnement au cycle de 5 conférences : 30 euros

Prix à la conférence : 10 euros

Il est recommandé de s'inscrire avant le 22 septembre 2014.

Tous les renseignements nécessaires pour découvrir le contenu et les lieux des cours proposés, adhérer à l'association et s'inscrire aux activités sont disponibles :

- sur le site internet : www.uicg.fr
- via le partenaire associatif local : Balade autour du livre
- Christian MOTTET / christianmottet@wanadoo.fr / 04.76.13.40.98
- dans les documents Programme U.I.C.G 2014-2015 disponibles en mairie

Gérard Guerre

exposition
du 14 juin
au 27 juillet
2014

ouvert
tous les
samedis
et dimanches
de 14h-19h

vernissage
14 juin
à partir
de 16h

Association

L'art contemporain accessible à tous à la grange du Boissieu

un peu plus proche
de la création que de l'œuvre
la grange
place Denis Salvaing de Boissieu
Le Boissieu, F-38520 La Buissière
www.lagrangeduboisieu.fr



/// Environ 200 personnes ont visitées l'exposition des photographies de Claude Sandre à la grange du Boissieu. L'exposition du moment est consacrée à Gérard Guerre: Aides-mémoires:

Choisir puis viser, cadrer et, enfin déclancher.

De cette action élémentaire va naître une image plus ou moins désirée, plus ou moins inespérée.

A vouloir épingle l'instant, sa trace s'imprime de même, plus ou moins durablement dans notre boîte à souvenirs.

Partant de la fugacité de ce qui est capté se pose alors la question: comment conserver l'émotion du moment? comment pérenniser ce qui forcément s'inscrit dans la durée d'un cheminement?

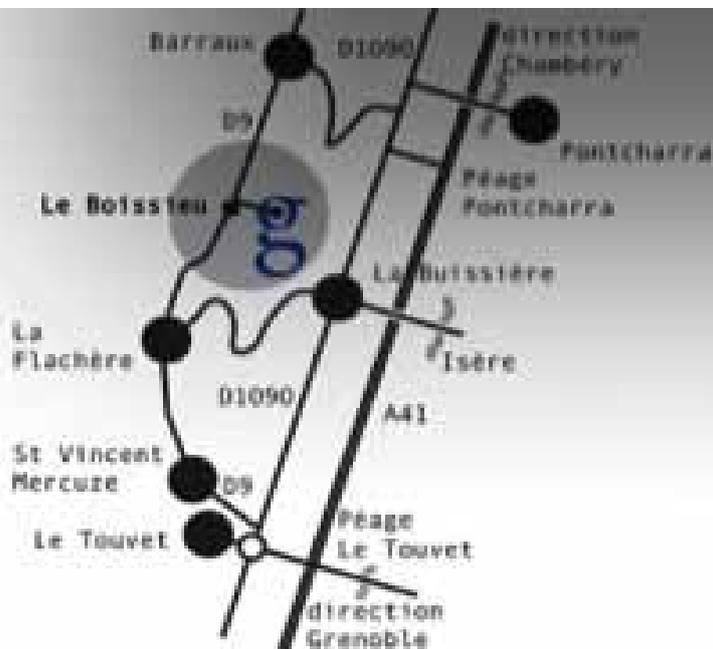
Ainsi, sans devoir renoncer à l'image unique, demeure l'option de superposer, fusionner, intriquer ces vues en tentant d'en recréer la fragile concordance.

Peut-être forcément, pour y retrouver la mémoire d'un vécu, peut-être tout simplement pour y revendiquer une re-présentation inédite.

Par ce travail, je n'ai d'autre ambition que de proposer une alternative à la certitude de l'observé.

Mais, comme le disait Marcel Duchamp «c'est le regardeur qui fait le tableau»

Gérard Guerre



L'association « Balade autour du livre » - Saison 2014



Bref rappel :

L'association, née en 2004 autour de l'événement culturel « Balade autour du livre », a diversifié ses manifestations au fil des ans, en incluant le théâtre, l'université populaire et des spectacles variés.

Ses membres :

En début d'année, son bureau a été renouvelé. L'équipe actuelle remercie les créateurs de l'association, et tout particulièrement, Catherine Mottet, ancienne présidente. Les nouveaux élus sont : Brigitte Géromin – Présidente ; Vanessa Pasquier – Vice-Présidente ; Brigitte Lanoy – Trésorière ; Jenny Juste – Trésorière adjointe ; Magalie Hennequin – Secrétaire, auxquels s'ajoutent les membres du bureau et les bénévoles.

Ses temps forts :

La nouvelle équipe continue les actions engagées par les prédécesseurs, et met en place une nouvelle animation auprès des enfants, toujours centrée sur l'écrit, l'oral et les arts du spectacle.

1. La troupe théâtrale « les Théâtr'eux »
Une pièce se répète actuellement. Elle sera jouée à la Buisnière fin janvier 2015. Les dates ont changé pour des raisons d'une programmation théâtrale trop chargée dans la vallée, en novembre. L'année dernière avait vu le triomphe de la comédie « Le trésor de Tante Agathe ». L'aventure sera aussi belle, et plus énigmatique....

2. L'UICG (Université Intercommunale du Grésivaudan)
Le partenariat avec l'UICG entre dans les missions de l'association et les retombées sont extrêmement positives. (Voir article dans ce numéro)

3. La 12^{ème} édition de « Balade autour du livre »
L'association a souhaité bouleverser son calendrier en 2014 et programmera cette édition le dimanche 28 septembre. Pour faire de cette animation une belle fête, il faudra encore une fois compter sur la participation des villageois pour les stands de ventes de livres et de bénévoles pour la préparation des activités diversifiées. Les écrivains répondent déjà à l'appel. Les spectacles sont en gestation pour le plus grand bonheur des amoureux des mots sous toutes ses formes.

Nouveauté :

Soirée pyjama

L'association avait le vœu de monter un projet autour de l'enfance. Pari tenu. Les parents et les enfants étaient au rendez-vous des contes et de la convivialité, en témoignent les clichés pris vendredi 13 juin. Après le chaleureux accueil manifesté, l'équipe souhaite pérenniser la manifestation, afin de donner aux enfants à écouter, à chanter et à vivre les mots, par le rêve et le plaisir. D'autres dates seront proposées.



Divers : L'association fait venir des troupes et des animations de villages avoisinants pour compléter l'offre culturelle déjà dense, mais toujours riche dans la région.

En conclusion : La tâche n'est pas toujours facile pour faire vivre une association. Aussi, elle a besoin de chacun de vous et remercie par avance toutes les bonnes volontés qui se joindront à elle pour promouvoir les cultures dans le village.

Rendez-vous déjà le dimanche 28 septembre. D'ici là, contactez-nous : baladeautourdulivre@orange.fr



Association

Loisirs & Sport

Le 23 mai les danseuses de Loisirs et Sports ont offert un joli aperçu de leur spectacle de fin d'année à l'occasion de la fête des mères organisé par la Mairie.

Le soir, le spectacle dans sa totalité a été présenté aux parents, grands-parents et autres admirateurs...

Une centaine de spectateurs ont pu applaudir la mise en scène de Nathalie RAPPIN-GRELIN. L'histoire, conçue en partie par les enfants, a permis de voyager à travers le monde grâce à une nouvelle agence de voyages Buisseraine...

Le spectacle a mis en scène une cinquantaine de danseuses, âgées de 6 à 15 ans, dans des costumes aussi variés que les pays visités. Chacune a pu mettre en valeur les apprentissages de cette année, au son d'une musique parfois endiablée.

Un grand merci aux "petites mains" sans qui ce spectacle n'aurait pas eu le même retentissement : sons, lumières, costumes et surtout à Nathalie, notre professeur de danse pour son enthousiasme et son dynamisme !

Bon été à tous, et RDV au mois de septembre pour la reprise des activités et l'Assemblée Générale de l'association !



Association

APERP randonnée gastronomique

Dimanche 18 mai a eu lieu la 8^{ème} Randonnée Gastronomique, organisée par l'association de parents d'élèves du regroupement pédagogique (APERP).

naturellement imposé : salles décorées et bénévoles costumés grâce au prêt de matériel par l'association Bramefarine, quizz sur le thème pour les enfants et les adultes, avec un panier garni à la clé...

Les participants ont parcouru les 11,5 km du circuit, au rythme des arrêts bucoliques pour déguster apéritif médiéval, entrée, plat et dessert, le tout arrosé d'un vin "gouleyant"...

Une partie du repas a été concocté par Anne-Sophie COQUAND, jeune traiteur récemment installée sur La Buisserie.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont oeuvré pour faire de cette journée une réussite.

Cette manifestation, au profit des parents d'élèves, permet de financer les projets des écoles de nos 4 communes.



C'est au départ de La Buisserie en direction de Fort Barraux, que la vingtaine de bénévoles en costumes, et sous un soleil radieux, a accueilli cette année les 327 randonneurs qui ont répondu au RDV ! Un record !

Profitant de la mise à disposition d'une des casemates par la mairie de Barraux, le thème du Moyen-Age s'est donc



> INFORMATIONS



BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN

> Sainte Marie d'Alloix

mercredi : 16h à 18h00
samedi : 10h à 12h00

> Barraux

mardi : 10h à 12h
mercredi : 15h à 18h30
vendredi : 16h à 18h
samedi : 10h à 12h

> Chapareillan

mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h
vendredi : 16h à 18h
samedi : 9h30 à 11h30

> Pontcharra

mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h
jeudi : 10h à 12h
vendredi : 15h à 19h
samedi : 10h à 12h et 13h à 17h

> Le Touvet

lundi : 16h30 à 18h
mardi : 11h30 à 13h30
mercredi : 9h à 12h
vendredi : 18h à 19h30
samedi : 10h à 12h

Vacances scolaires :

mercredi : 9h à 12h et 14h à 16h
vendredi : 16h à 19h

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAUX

> RAM 1

Chapareillan, Saint Maximin, Pontcharra
06 73 80 15 46

> RAM 2

Barraux, La Buisnière, La Flachère, Le
Cheylas, Sainte-Marie-d'Alloix
06 88 87 76 26

> RAM 3

Saint-Bernard-du-Touvet, La Terrasse,
Lumbin, Saint-Hilaire-du-Touvet, Saint-
Pancrasse
06 86 63 55 99

> RAM 4

Tencin, La Pierre, Le Champ-Près-Frogès
06 38 10 94 52

> RAM 5

Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-
Eymes, Biviers, montbonnot St-Martin
06 73 09 35 85

MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et lundi et vendredi de 16h00 à 18h00
*Ces horaires seront modifiés à la rentrée
de septembre.*

CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

> Le Touvet

« les Grappaloups », le Clos Schmitt
04 76 92 36 11

> Saint-Maximin

Chemin de La Mas
09 77 39 49 74

> Tencin

118 allée du Pré sec
06 33 45 75 79

> La Combe de Lancey

La Chapelle
04 76 89 84 19 00
06 37 77 58 39

MULTI-ACCUEILS INTERCOMMUNAUX

> Lumbin

« les lumbout'Choux »
Chemin Pouliot - Champ Ferrand
04 76 92 46 15

> La terrasse

« La courte échelle »
le Bocage, route du Lac
04 76 97 26 92

> Champ-près-Frogès

« La ronde des p'tits Poucets »
Les Eymins
04 76 68 89 83

> Saint-Hilaire du Touvet

« Les 3 quenettes »
2 chemin de la vieille école, Maison
de la Petite Enfance
04 76 68 77 05

> Le Versoud

« Les pitchous »
181, rue Anatole France
04 76 52 33 39
Et « Les petits loups », 187, rue des
Deymes
04 76 77 39 68

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

> de François Brottes

Député de l'Isère - Président de la Com-
mission des Affaires Economiques
77 place de la Mairie - 38660 La Terrasse
Tél 04 76 92 18 96 // fax 04 76 92
18 98 // francois.brottes@wanadoo.fr
www.francois-brottes.com

> de Michel Savin

Sénateur de l'Isère
4, bis av. Jean Perrot - 38 000 Grenoble
Tél 04 76 63 22 54 // Fax 04 76 63
85 48 // m.savin@senat.fr
www.michelsavin.fr

> d'Annie David

Sénatrice de l'Isère
22 rue E. Gueymard - 38000 Grenoble
Tél 04 76 46 16 21 // Fax 04 76 46
16 23 (horaires de bureau) // david-
annie@wanadoo.fr
www.anniedavid.fr



Agriculteurs,
Commerçants,
Artisans ...

Nouveau mandat, nouvelle for-
mule pour votre journal municipa-
l.

Ce n'est pas seulement un re-
looking de celui-ci que nous
décidons mais une nouvelle
formule que nous vous propo-
sons.

Chers entrepreneurs, gérants
d'une entreprise, d'un com-
merce, d'un point de vente
dont le siège social se situe sur
la commune de La Buisnière,
désormais nous vous résér-
vons une page publicitaire ou
nous inscrirons gratuitement
vos coordonnées (votre nom,
numéro de téléphone, e-mail
& site web).

Si vous souhaitez vous démar-
quer, vous avez aussi la pos-
sibilité de bénéficier d'un en-
cart publicitaire personnalisé
(9cmx6cm), 2 formules sont
possibles :

50 euros

Pour une participation
de 50 euros par an (le fichier
informatique exploitable doit
être fourni par vos soins)

115 euros

Pour 115 euros par an,
à savoir 50 euros de parution
annuelle + 65 euros supplé-
mentaire pour une complète
création de votre publicité par
la société PRINT & DESIGN
réalisant Le Buisseran (contact
: Mr Romuald Perdoux au 06
79 88 91 91).

La commission communica-
tion et information prendra
contact avec vous avant oc-
tobre 2014 pour une parution
en décembre, mais vous pou-
vez d'ores et déjà vous inscrire
par courriel à christel.carron@
gmail.com ou par téléphone
06.03.04.80.94

*L'équipe de la commission
information & communication
Christelle Carron
Grégor Cernesson
Guillaume Bard*